

COMMUNE DE POISIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°04-2022

L'an deux mil vingt-deux, le 18 janvier, à 18 heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Filipe MAIA, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2022 (2^{ème} convocation)

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 5

Le conseil municipal du 11 janvier 2022 ayant été reporté faute de quorum atteint (nombre de membres présents : 3), le conseil municipal a été à nouveau convoqué et délibère valablement sans condition de quorum conformément à l'article L2121-17 du CGCT

PRESENTS : Messieurs MAIA Filipe, FOUGERON Patrick, PERREAU Olivier,
Mesdames AOUDAR Sylvie, MAQUIN Perrine,

EXCUSES: ROJAS Jacky, FAGUET Marc, GAUTIER Céline, BALLAN Yves, MENIGON
Jean-Jacques, MIJOIN Ludovic

Secrétaire de séance : AOUDAR Sylvie

AVIS ENQUETE PUBLIQUE SAS DIOU ENERGIES

Le Maire rappelle au conseil municipal l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de DIOU (Indre) pour le projet de construction de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur la commune de DIOU (Indre) qui s'est déroulée du 10 janvier au 11 février 2022.

Le Maire indique que, conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral n°36-2021-12-15-00003 du 15 décembre 2021, les communes concernées par le rayon d'affichage des 6 kilomètres sont appelées à donner leurs avis conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement au plus tard le 28 février 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité décide de donner un avis défavorable à ce projet

- 2 ABSTENTIONS (Messieurs MAIA, PERREAU)
- 1 POUR (Monsieur FOUGERON)
- 2 CONTRE (Mesdames AOUDAR, MAQUIN)

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Le Maire,
Filipe MAIA

Accusé de réception en préfecture
018-211801824-20220118-04-2022-DE
Date de télétransmission : 20/01/2022
Date de réception préfecture : 20/01/2022

